

manière précise la diminution que pourrait amener dans notre budget annuel la conversion de la dette, mais il est bien permis de faire une supposition basée sur ce qui s'est passé ailleurs. La plupart de nos emprunts sont faits en moyenne au taux de 5 par cent d'intérêt annuel. Nous payons environ un million d'intérêts chaque année. Si au lieu de 5 par cent nous pouvions emprunter à 3½ ou 4, l'économie serait considérable; disons, de 120 à 150 mille piastres par année. Cette simple transaction aurait pour résultat de dégrever notre budget annuel d'autant. Ceci nous permettrait de nous procurer les capitaux nécessaires pour faire les immenses travaux dont notre pays a un absolu besoin.

Dans le paragraphe suivant, Son Honneur a énuméré les montants considérables qu'il nous faut pour rencontrer les obligations existantes. Ces obligations ont été contractées avec l'approbation de cette Chambre, et ceci m'amène à attirer votre attention sur la partie où il est dit que l'emprunt autorisé en 1887 n'a pas suffi à rencontrer toutes les obligations de la dette flottante d'alors et les nouveaux subsides de chemins de fer votés en 1888.

M. l'Orateur, je ne permettrai d'exprimer un regret à propos de cette déclaration. Je me permettrai même de faire un reproche; c'est celui-ci: Je crois que le gouvernement a eu tort, en 1887, de ne pas faire l'emprunt qu'il fallait faire. Si je regarde le Statut qui a été passé en 1887, je vois qu'il aurait fallu plus de 7 millions. Je ne m'explique pas cette crainte, cette hésitation qui a empêché le gouvernement de demander au patriotisme de cette Chambre, au patriotisme du pays, les sommes qu'il fallait pour rencontrer ces obligations. Au lieu d'emprunter ce qu'il fallait en 1887, on n'a emprunté que la moitié. Je crois que c'est un mauvais principe, en économie politique, de faire de petits emprunts, des emprunts à la petite semaine, pour ainsi dire, comme la chose se faisait dans le passé, lorsque les obligations exigent un montant plus considérable.

Je suis convaincu que personne ne niera que les choses pour lesquelles on mentionne la nécessité d'un emprunt sont utiles, qu'elles sont nécessaires, car je vois qu'il a fallu de l'argent pour payer le règlement des biens des Jésuites. Cette Chambre a voté ce règlement à l'unanimité, et certe elle avait raison, car il était temps que cette question fût réglée et la province en a éprouvé de la satisfaction. Pour cela il fallait un demi million, et il faut nécessairement trouver l'argent pour remplacer celui qui a été consacré à ce paiement.

Maintenant, si je passe aux subsides des chemins de fer. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Statuts et sur les délibérations de cette Chambre, pour voir que depuis de longues années, la politique suivie par nos Législatures est une politique d'encouragement aux chemins de fer. Cette politique mérite l'approbation puisqu'elle est destinée à développer nos ressources et à faciliter les communications entre les différentes parties exploitables de notre pays. Si l'électorat approuve ces dépenses, nous devons prendre les mesures nécessaires pour rencontrer les subsides. On a voté des subsides considérables, nous devons naturellement nous demander comment nous les paierons. Je n'ai pas d'expérience sur la manière dont on envisage la question dans une Chambre, mais il me semble qu'on doit faire là comme nous faisons dans les affaires particulières. Si nous achetons un objet quelconque à un prix considérable, ou si nous entreprenons une construction considérable, c'est que nous savons que notre budget annuel est suffisant. Mais s'il est à peine équilibré, on doit prévoir qu'il faudra nécessairement contracter certains